

## **MODALITÉS GÉNÉRALES DE LOCATION – TEMPS DE GLACE POUR HOCKEY OU PATINAGE**

### **Biens de l'aréna**

Aucune dégradation ou modification des lieux et équipements ne sera tolérée. Tout acte de vandalisme entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant. Les frais de réparation et/ou de remplacement des équipements ou dommages physiques infligés seront aussi chargés en entier au contrevenant ou au responsable de l'équipe advenant un manque de collaboration du contrevenant.

### **Biens personnels**

Les clients/utilisateurs des installations du Centre sportif Claude-Bédard sont entièrement responsables de leurs effets personnels. L'œuvre des loisirs de Sainte-Justine se décharge de tout bris, perte, vol ou autre événement concernant les dits effets.

### **Respect du personnel**

Les employés responsables du Centre sportif Claude-Bédard ont le devoir de faire respecter l'ensemble des règlements stipulés à ce contrat.

Les utilisateurs sont tenus de se conformer à toutes demandes venant de la part des employés du Centre sportif. Les utilisateurs doivent agir de façon respectueuse envers tous les employés. Aucun écart de conduite verbal ou physique envers un des employés ne sera toléré et des sanctions pourront être appliquées, le cas échéant.

En ce sens, si un conflit survenait avec un des employés, veuillez en informer la direction qui veillera à corriger la situation avec les personnes concernées.

## **RÉGLEMENTATION SUR LA CONSOMMATION DE DROGUE ET DE TABAC**

**Il est strictement interdit de fumer (tabac et/ou cannabis) à l'intérieur du Centre sportif Claude-Bédard**, y compris dans les vestiaires, sur le banc des joueurs, dans la salle du 2e étage et le hall d'entrée.

Une amende de 200\$ sera imposée au responsable de l'équipe contrevenant à cette règle. Une deuxième offense sera punie plus sévèrement, voir jusqu'à l'expulsion de la ligue, et ce, sans remboursement de la saison.

## **MODALITÉS SPÉCIFIQUES RELIÉES À LA LOCATION**

En tout temps, il est impératif d'attendre que la porte pour le passage de la zamboni soit fermée avant d'embarquer sur la patinoire. Tout manquement à cette règle pourra occasionner des répercussions disciplinaires pour le joueur ou l'équipe fautive.?

### **Port de l'équipement**

Le port de tout l'équipement de hockey et de la demi-visière est obligatoire pour tous les joueurs, sauf pour ce qui est d'une grille complète, d'un protège cou ou d'une bavette pour les gardiens de but. Ces protections sont toutefois fortement recommandées.

Chaque joueur prend l'entière responsabilité de tout incident au corps ou au cou pouvant survenir au courant d'une partie.

### **Utilisation des vestiaires (chambre des joueurs)**

L'utilisation d'un (1) ou deux (2) vestiaires / location est prévue. Le tarif est calculé en fonction de l'entretien nécessaire suite à chaque utilisation. Si, pour une raison quelconque, vous souhaitez utiliser plus de vestiaires, veuillez en faire la demande à la direction.

### **Durée autorisé et état des lieux**

Une durée de 30 minutes avant et de 30 minutes après le début de la location est incluse dans le tarif de location.

Le responsable de la location devra s'assurer que tous les joueurs aient quitté le vestiaire dans les délais prévus et que l'équipe laisse le vestiaire dans un état convenable (aucun déchet au sol ou sur les bancs).